



Guide de candidatures

Bulletin de mise en candidature

Date limite : Vendredi le 28 juin 2019 (le cachet de la poste en faisant foi)

Nom : _____

Organisme (s'il y a lieu) : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Prix pour lequel la candidature est proposée (cochez un seul prix par bulletin de mise en candidature) :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Arts visuels | <input type="checkbox"/> Arts de la scène | <input type="checkbox"/> Arts médiatiques |
| <input type="checkbox"/> Littérature | <input type="checkbox"/> Métiers d'art | <input type="checkbox"/> Patrimoine et muséologie |
| <input type="checkbox"/> Diffusion | <input type="checkbox"/> Initiative Jeunesse | <input type="checkbox"/> Début de carrière professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Prix Contes et légendes | | |

Je confirme être membre de Culture Centre-du-Québec.

** Notez qu'il est possible d'envoyer votre formulaire d'adhésion et votre paiement en même temps que le bulletin de candidature. Tous les détails sont sur le site Internet de Culture Centre-du-Québec.*

En déposant cette candidature, je m'engage à participer à la séance photo/vidéo au lieu déterminé par Culture Centre-du-Québec si je suis retenu comme finaliste.

IMPORTANT : Pour proposer sa candidature ou celle d'un pair ou d'un organisme, il faut remplir et acheminer un bulletin de mise en candidature pour chaque prix convoité, et respecter les modalités spécifiques à chacune des catégories. À noter qu'il est nécessaire de soumettre un dossier de candidature différent pour chacune des mises en candidature effectuées.

Pour information, contactez Jean-François Verrette au 819 606-0313, poste 225 ou au jfverrette@culturecdq.ca.



Guide de candidatures

Présentation des prix

Les projets déposés doivent avoir été réalisés entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019. Ils peuvent avoir été débutés avant, mais une grande partie du projet doit avoir été réalisée dans l'année. Nous vous suggérons **d'identifier un projet ou une réalisation précise** comme objet de votre candidature.

Prix Arts de la scène
visuels

Prix Arts

Prix Littérature

Prix Métiers d'art

Prix Arts médiatiques

Ces prix de création ou d'interprétation sont attribués à un artiste, artisan ou un écrivain professionnel ou à un regroupement d'artistes, d'artisans ou d'écrivains professionnels pour la qualité de son (leur) travail dans la cadre d'une réalisation au cours de la dernière année.

Critères d'évaluation :

- Qualité artistique de la réalisation
- Démonstration de la pertinence de la démarche
- Impact et rayonnement du candidat et de sa réalisation
- Caractère exceptionnel de la réalisation dans le contexte de l'individu ou du regroupement

Prix Initiative Jeunesse

Ce prix récompense une œuvre, un projet artistique ou une initiative culturelle dédiée à la jeunesse (0-18 ans) qui a permis d'initier les jeunes aux arts et à la culture ou de stimuler leur curiosité. Ce prix s'applique à toutes les disciplines artistiques et sa réalisation doit avoir été menée par un artiste professionnel ou en voie de professionnalisation, ou un organisme culturel au cours de la dernière année.

Critères d'évaluation :

- Qualité artistique de la réalisation
- Démonstration de la pertinence de la démarche ou du lien avec la mission de l'organisme
- Impact sur les jeunes
- Rayonnement et caractère mobilisateur de la réalisation
- Caractère exceptionnel de la réalisation dans le contexte de l'individu ou du regroupement



Guide de candidatures

Prix Patrimoine et muséologie

Ce prix récompense un organisme ou un intervenant culturel (ou un groupe d'intervenants) qui travaille à la conservation, à la préservation, à l'interprétation et / ou à la diffusion du patrimoine culturel centricois sous toutes ses formes, pour une réalisation ayant eu lieu au cours de la dernière année.

Critères d'évaluation :

- Qualité et originalité de la réalisation
- Intérêt patrimonial
- Impact, rayonnement et caractère mobilisateur de la réalisation
- Caractère exceptionnel de la réalisation dans le contexte de l'organisme ou de l'individu

Prix Contes et légendes

Ce prix est remis par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec à un écrivain, à un artiste, à un regroupement d'artistes, ou à un organisme (toutes disciplines confondues) pour la qualité de son travail et de ses réalisations au cours de la dernière année visant la création, l'interprétation ou la diffusion de contes et légendes. Ce prix peut récompenser une publication, un spectacle, une prestation, la conception d'une activité ou atelier autour des contes et légendes, ou tout autre projet qui atteint ces objectifs.

Critères d'évaluation :

- Originalité et qualité des réalisations orales ou écrites
- Qualité de la langue française et de la richesse des expressions québécoises
- Valorisation des histoires du terroir québécois et / ou lien avec la culture québécoise
- Caractère exceptionnel de la réalisation dans le contexte de l'artiste ou de l'organisme
- Impact et rayonnement de la ou des réalisations

Prix Début de carrière professionnelle

Ce prix est attribué à un créateur de tout âge qui possède moins de cinq ans de pratique artistique professionnelle (toutes disciplines confondues) pour la qualité de son travail dans le cadre d'une réalisation au cours de la dernière année, à l'extérieur du contexte scolaire.

Critères d'évaluation :

- Qualité artistique de sa réalisation
- Démonstration de la pertinence de la démarche
- Impact et rayonnement du candidat et de sa réalisation
- Professionnalisme de la réalisation



Guide de candidatures

Prix Diffusion

Ce prix récompense un organisme diffuseur (toutes disciplines confondues) qui travaille au rayonnement de la culture centricoise sous toutes ses formes, pour une réalisation ayant eu lieu au cours de la dernière année.

Critères d'évaluation :

- Qualité et excellence de la réalisation
- Diffusion et rayonnement
- Impact sur le dynamisme culturel de la région
- Caractère exceptionnel de la réalisation dans le contexte de l'organisme



Guide de candidatures

Contenu du dossier de candidature

Les éléments suivants sont requis pour compléter le dossier de candidature :

- Une copie du bulletin de mise en candidature complété
- Un texte (cinq pages **maximum**) présentant les points suivants :
 - Présentation de la démarche artistique (pour un individu) ou de la mission et de l'historique de l'organisme
 - Description de la réalisation qui fait l'objet du dossier de candidature
 - Description du caractère exceptionnel de la réalisation dans votre contexte
 - Description de l'impact de cette réalisation sur vous et/ou sur la communauté
 - Description du rayonnement de la réalisation

Un conseil : *Misez sur une réalisation bien détaillée plutôt que plusieurs projets décrits brièvement ! Et ce, même si vous avez réalisé plusieurs choses au cours de la dernière année... Il est plus facile pour le jury de comparer les dossiers lorsqu'ils comprennent bien le processus au cœur de vos projets !*

Notez qu'il faut soumettre un dossier de candidature pour chaque prix convoité.

Documents d'appui :

- Une copie du curriculum vitae de l'artiste (3 pages maximum)
- Une copie du dossier de presse relatif à la réalisation (cinq pages maximum)
- S'il y a lieu, autres documents d'appui concernant la réalisation, bien identifiés au nom du candidat :
 - Un maximum de dix photographies ou images numériques d'œuvres récentes
 - Un maximum de trois extraits sonores ou vidéo de prestations
 - Un extrait d'une œuvre littéraire publiée ou d'un recueil de textes diffusés au cours de la dernière année (10 pages maximum). Si l'objet de la candidature est une publication, nous vous suggérons aussi d'en envoyer un exemplaire afin que le jury examine le produit fini lors des délibérations.

Le dossier doit être envoyé par courriel à l'adresse info@culturecdq.ca. Les documents plus lourds peuvent être envoyés par *WeTransfer*. Il est aussi possible d'envoyer le dossier par la poste en mettant tous les documents sur un CD ou une clé USB. Les dossiers non conformes ne seront pas transmis au jury.

Critères généraux d'admissibilité

Pour être admissible à l'un de ces prix, le candidat doit :

- Être membre de Culture Centre-du-Québec
- Être sis (pour un organisme) ou résider dans la région du Centre-du-Québec depuis au moins un an
- Être un professionnel* actif dans la région

* La Loi sur le statut professionnel des artistes (L.R.Q., chapitres S-32.01 et S-32.1) désigne ainsi un artiste professionnel : tout artiste qui, en ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée, interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline, et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.



Guide de candidatures

Important

La date limite de mise en candidature est le vendredi **28 juin 2019** (le cachet de la poste en faisant foi). Une première lecture des dossiers sera réalisée afin de vérifier qu'ils sont admissibles et complets. Toutes les candidatures conformes seront acheminées au jury composé d'artistes et d'intervenants culturels professionnels provenant de l'extérieur de la région pour la sélection des finalistes. Il est à noter que seuls les noms des finalistes aux différents prix du GalArt 2019 seront dévoilés.

Pour information, contactez Jean-François Verrette au 819 606-0313, poste 225 ou au jfverrette@culturecdq.ca.